

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 13 JUIN 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Mardi Treize du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ETAIENT PRESENTS :** M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mmes Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – MM. Jocelyn MARTIAL – Guy BACLET.

**ETAIENT ABSENTS :** MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Jocelyn CUIRASSIER – Mme Nadia CELINI (excusée) – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé – pouvoir donné à M. Philippe SARABUS) – Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé) – Julien BONDOT (excusé – pouvoir donné à Mme Ghislaine GISORS) – M. Yvan MARTIAL (excusé – pouvoir donné à M. Jean-Pierre DUPONT) – Mmes Maguy THOMAR – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

**Monsieur Jocelyn CUIRASSIER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

.....

**PROJET D'AFFECTATION DU  
RESULTAT 2016 –  
PALAIS DES SPORTS DU GOSIER**

**CM-2017-3S-DAF-38**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

**Vu** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

**Vu** l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° CM-2015-10S-DAF-114 en date du 17 décembre 2015 adoptant le budget primitif de l'exercice 2016 du Palais des Sports ;

Vu la délibération n° CM-2017-3S-DAF-35 en date du 13 juin 2017 adoptant le compte administratif 2016 du Palais des sports ;

Considérant l'excédent dégagé par la section d'Investissement et les dépenses nouvelles à financer au budget supplémentaire 2017 ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### DÉCIDE

**Article 1 :** De reporter le déficit de fonctionnement de la section de 385 884,27 € au compte 002 « Déficit de fonctionnement reporté ».

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le

22 JUIN 2017

Et publication ou notification  
le

22 JUIN 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 13 juin 2017

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché  
Le Premier Adjoint

  
- José SEVERIEN -



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Projet d'affectation du résultat 2016 - Palais des Sports du Gosier

---

Date de transmission de l'acte : 22/06/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 22/06/2017

Numéro de l'acte : CM20173SDAF38 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20170613-CM20173SDAF38-DE

---

Date de décision : 13/06/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgétaires  
7.1.1. Budgets et comptes  
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)